



LES APICULTEURS
ET APICULTRICES DU QUÉBEC

Le 03 septembre 2020

AVIS DE CONVOCAATION PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À tous Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec (AADQ)

Le conseil d'administration des AADQ convie ses membres à son assemblée générale annuelle (AGA) qui se tiendra :

- Date :** **Samedi 3 octobre 2020**
*À moins d'une nouvelle directive gouvernementale
- Heure :** **8 h 30 (début de l'assemblée)**
7 h 30 (début de l'inscription)
- Lieu :** **Auberge Godefroy, Salle Louisbourg**
17 575, boul. Bécancour, Bécancour, G9H 1A5

Cette première assemblée générale annuelle depuis la fusion de la FAQ et du SAQ en 2019 abordera uniquement certains thèmes principaux étant donné les exigences sanitaires requises par la situation pandémique. Vous serez présentés notamment lors de cet événement le rapport annuel incluant le bilan des activités et les états financiers. Il y aura aussi élection, voir ci-dessous les postes mis en candidature. Le projet d'ordre du jour est joint à cet avis de convocation.

Vous aurez l'occasion d'élire les administrateurs qui vous représenteront au conseil d'administration pour les postes suivants :

- Président[e] - mandat 2 ans
- 1^{er} vice-président[e] - mandat 1 an (pour cette année et ensuite 2 ans)
- 2^e vice-président[e] - mandat 2 ans
- Représentant « petite échelle » - mandat 1 an (pour cette année et ensuite 2 ans)
- Représentant de la relève – mandat 2 ans

Notez que les consignes sanitaires seront respectées (port du masque exigé, 2 mètres entre les personnes). Pour votre information, voici les consignes sanitaires qui s'appliquent : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/#c62731>

Exceptionnellement, l'AGA d'octobre durera une demi-journée et ne comportera ni cocktail ni banquet. Pour exercer leur droit de vote, les membres doivent être en règle. Les nouveaux membres devront avoir acquitté leur cotisation au moins 30 jours avant, selon le règlement général des AADQ, soit avant le 3 septembre 2020.

Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec

Maison de l'UPA, 555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 4E7

Tél. : 450 679-0540, poste 8608 | Courriel : apiculteur@upa.qc.ca | www.apiculteursduquebec.com

Afin que le nouveau membre puisse voter à l'assemblée générale, il doit s'être écoulé au moins 30 jours entre l'adhésion du membre au Syndicat et la tenue de l'assemblée.
(Extrait du Règlement des AADQ adopté le 12 avril 2019.)

Aucune nouvelle adhésion ou renouvellement d'adhésion ne seront possibles sur place le jour de l'AGA. Nous vous remercions de votre compréhension et de l'attention que vous porterez à bien vérifier la validité de votre statut de membre pour l'exercice de votre droit de vote.

Il est très important de confirmer votre présence à l'AGA avant le 26 septembre par courriel (de préférence) ou par téléphone. Votre inscription facilitera l'organisation de la disposition de la salle en raison des mesures de distanciation physique à respecter.

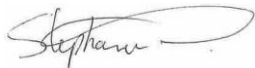
Il n'y a aucuns frais.

Courriel : revue.labeille@gmail.com

Téléphone : 450 679-0540, poste 8608

Nous vous attendons en grand nombre!

Le président,



Stéphane Leclerc

p. j.

Quelques informations pertinentes :

Il sera possible à ceux qui le veulent de **diner** sur place, après l'assemblée, à la salle à manger de l'Auberge (diner aux frais de chacun).

Aussi, un bloc de **chambres** est disponible pour le 2 octobre (veille de l'AGA) au tarif de 185 \$, occupation simple ou double, (au lieu de 200 \$ et plus). Veuillez réserver rapidement en spécifiant que vous faites partie du groupe des apiculteurs :

819-233-3516 ou 1 800-361-1620.